



Préavis oral, caution retenu

Par **champy72**, le **30/08/2011** à **22:18**

Bonjour,rnrnAvec mon proprio, je leur avait demander si il voulais que je fasse un courrier recommander pour le préavis ou juste oralement. N'ayant jamais eu de souci pendant 7 années. donc je l'ai es prévenu oralement...rnmalheureusement le propriétaire ma reprocher un mauvais nettoyage de la maison et me garde la caution.rnComment faire?rna ce que je vois, sans lettre recommander j'ai tout dans l'os ! !rnmerci de m'aider!!

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **22:58**

Que dit l'EDL de sortie ?

Par **champy72**, le **31/08/2011** à **11:24**

EDL ?

Par **cocotte1003**, le **31/08/2011** à **15:14**

Bonjour avez vous fais un Etat Des Lieux de sortie signé des 2 parties (bailleur et locataire) et remis les clés à votre propriétaire ? L'appartement a t-il était reloué depuis votre départ et avez vous réglé votre loyers et les charges jusqu'au jour de votre départ ? cordialement

Par **champy72**, le **01/09/2011 à 11:37**

L'était des lieu a était fait mais pas signer rnles clefs rendurnla maison relouer 1 mois aprèsrnet tout les loyer payer en temp et en heure

Par **mimi493**, le **01/09/2011 à 12:39**

Donc pas d'EDLrnVous devez donc payer jusqu'à la relocation du logement, s'il l'exige

Par **cocotte1003**, le **01/09/2011 à 13:04**

Bonjour, le bailleur ne vous rend rien car l'appartement à eu une mois de vacance de location, cordialement

Par **mimi493**, le **01/09/2011 à 13:05**

Et vous avez de la chance, s'il se contente de ne rien vous rendre, car le dépôt de garantie est un mois de loyer sans charges, et vous devez les charges pour ce mois d'occupation.

Par **champy72**, le **01/09/2011 à 21:17**

y a pas de charge pour cette location. donc je me fait bien avoir, super!!rnVraiment des escroc cet vieux c..rnEt encor il me rattaque pour essayer de me prendre 3 mois de caution !
!

Par **cocotte1003**, le **02/09/2011 à 07:34**

Bonjour, ce n'est pas une caution mais un Dépôt de Garantie. Qu'elle est la somme que votre bailleur vous demande exactement et comment la justifie -t-il ? Un mois c'est logique pour plus, cordialement

Par **champy72**, le **02/09/2011 à 11:39**

aucune justification, juste ménage mal fait. Et que sa lui a pas plus que je me laisse pas faire et que j'étais pas d'accord qu'elle me garde la caution pour sa